

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication :
MA 58323 B1

(51) Cl. internationale :
A45C 5/14; A45C 13/00

(43) Date de publication :
30.11.2023

(21) N° Dépôt :
58323

(22) Date de Dépôt :
08.10.2021

(30) Données de Priorité :
09.10.2020 ES 202032200 U

(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT:
PCT/ES2021/070736 08.10.2021

(71) Demandeur(s) :
Vingbox Ibérica, S.L., Centro Comercial Puerta de Banús bloque D-1ª Marbella (Málaga) 29660 Marbella Málaga (ES)

(72) Inventeur(s) :
GÓMEZ NÚÑEZ, José Ignacio ; FERNÁNDEZ CARMONA, Jorge

(74) Mandataire :
MOROCCO INTELLECTUAL PROPERTY SERVICES

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation : EP 21819160.9

(54) Titre : **EMBALLAGE DE PROTECTION POUR DES VALISES**

(57) Abrégé : La présente invention concerne un dispositif de protection pour des valises qui comprend un emballage en carton caractérisé en ce qu'il est constitué à partir de la formation d'une feuille de carton découpée, dans laquelle est défini un secteur principal, rectangulaire, allongé horizontalement, qui au moyen de lignes de pliage verticales détermine les deux faces principales (1-1') et secondaires (2 2') d'un contenant prismatique rectangulaire, le prisme étant formé par la fixation d'une languette (3) associée latéralement à une des faces principales (1) et qui se fixe par adhésif à la face secondaire (2) libre, formant un prisme rectangulaire pliable.

REVENDEICATIONS

1.- Protecteur de valise comprenant un emballage en carton, réalisé à partir du développement d'une feuille de carton découpée à l'emporte-pièce, dans laquelle est définie une section principale rectangulaire, allongée horizontalement, qui, au moyen de lignes de pliage verticales, détermine les deux côtés plus grand (1-1') et plus petit (2-2') d'un contenant prismatique rectangulaire, un prisme formé par la fixation d'une languette (3) associée latéralement à l'un des grands côtés (1) et fixée par adhésif au petit côté libre (2), formant un prisme rectangulaire pliable, dans lequel, à partir des bords inférieurs des grands (1-1') et petits (2-2') côtés, des brides de pliage (4, 4', 5, 5') émergent avec des moyens de fixation adhésifs déterminant le fond du conteneur, dans lequel les brides de pliage ont des évidements prévus aux coins, déterminant les fenêtres pour les roues de la valise à emballer, tandis que la bouche supérieure du conteneur comprend une paire de languettes de fermeture plus petites (11-11'), qui sont complétées par une languette avant (10) et une languette arrière (9), équipées de moyens de fixation adhésifs, ainsi qu'avec des évidements qui déterminent une fenêtre pour le passage de la poignée télescopique de la valise ; dans laquelle la languette arrière (9) comporte une ligne de déchirure longitudinale (15) qui permet de séparer la zone de collage de ladite languette arrière (9) de la languette avant (10).

2- Protecteur de valise comprenant un emballage en carton selon la revendication 1, dans lequel sur au moins une des petites faces latérales du conteneur et en correspondance avec sa zone médiane, il y a des lignes d'escalade rectangulaires (16) qui déterminent une fenêtre pour le passage de la poignée correspondante pour la prise manuelle de la valise qui peut être logée à l'intérieur de celui-ci.